



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'exportation massive de grumes de chênes sans transformation

Question écrite n° 2444

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'exportation massive de grumes de chênes sans transformation correspondant à 20 % de la récolte. En France, l'utilisation du chêne est ancestrale et elle est liée notamment au parquetage. Cette industrie nationale de transformation n'est pas protégée. La mise en œuvre du bois est un atout indéniable à la création de valeur ajoutée et d'emploi. L'ensemble de la filière française a besoin d'une politique industrielle forte à moyen et long terme, une politique qui encourage la transformation en France. Les maîtres d'ouvrage publics que sont les collectivités, les maîtres d'ouvrage privés composés des bailleurs et des promoteurs, les prescripteurs que sont les architectes, les bureaux d'études et les AMO, et enfin les entreprises des scieurs, des menuisiers, des charpentiers, des industriels et des distributeurs seraient tous bénéficiaires et fiers de pouvoir mettre en avant le périmètre d'approvisionnement et de transformation. L'Union française des fabricants et entrepreneurs de parquets (UFFEP) vient de rejoindre la Fédération nationale du bois (FNB). Ce rapprochement n'est pas anodin, il est lié aux risques grandissants contenus dans la progression des exportations de bois. Le plaidoyer pour une politique de régulation et de transformation de la matière première sur place permettrait aussi de profiter énergétiquement de tous les produits connexes liés. La forêt et le bois sont des vecteurs de développement. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions afin que la France encourage les porteurs de projet à transformer le bois des forêts.

Texte de la réponse

S'agissant des mesures destinées à limiter les exportations des bois ronds, la stratégie retenue tant à travers le programme national de la forêt et du bois que par le contrat de filière consiste à renforcer les performances économiques et environnementales du tissu industriel de première transformation du bois. Cette orientation stratégique s'accompagne de la mise en œuvre du label Union européenne « label UE » visant à garantir l'approvisionnement des scieries de chêne, particulièrement en tension depuis plusieurs années. Ce dispositif impose aux acheteurs de bois d'œuvre de chêne provenant de la forêt publique de prendre l'engagement de le transformer ou le faire transformer par un acquéreur secondaire installé sur le territoire de l'UE. La transformation de la matière première sur place permet de valoriser localement les produits connexes de scierie tant pour les besoins de l'industrie lourde des panneaux de process ou du papier, que pour la production d'énergie. Par ailleurs, le développement de la contractualisation inscrit dans le contrat d'objectif et de performance 2016-2020 signé avec l'office national des forêts (ONF) et les communes forestières prévoit une augmentation progressive de la vente de bois façonnés, contribuant ainsi à sécuriser une partie de l'approvisionnement des scieries. En dépit des difficultés techniques inhérentes à la contractualisation de cette essence, ce mode de vente est désormais étendu au bois d'œuvre de chêne. En outre, un travail spécifique portant sur l'évaluation de la ressource en chêne disponible en forêt publique est actuellement en cours par les services de l'ONF. L'ensemble des résultats devrait fournir plus de visibilité aux industriels locaux engagés dans le développement de leurs activités.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2444

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5218

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6117